

Moudon, le 16 décembre 2022

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 13 décembre 2022
Présidence : Michel Lohner

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal **No 23/22**

Demande d'un crédit de CHF 112'500.- pour la couverture du puits et la protection de la zone S1 à la station de pompage de Plan-Dessous

- vu le préavis de la Municipalité No 23/22 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- 1. autorise formellement la Municipalité à réaliser des travaux pour la couverture du puits et la protection de la zone S1 à la station de pompage de Plan-Dessous,**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 112'500.- TTC, dont à déduire toute participation ou subvention de tiers,**
- 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 4. prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 20 ans au maximum,**
- 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

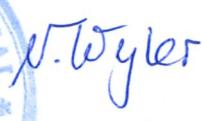
Le préavis est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance du 13 décembre 2022.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL
Le Président : **La Secrétaire :**



Michel Lohner



Nicole Wyler

